

de l'armement des volontaires de Regina. Je ne sais pas si le commissaire Herchmer serait d'opinion de confier une carabine à l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin).

Sir ADOLPHE CARON : L'honorable député d'Elgin (M. Casey) a demandé quelles sommes les différentes associations de tir recevaient du gouvernement, chaque année. L'association de la province d'Ontario reçoit \$1,800; celle de la province de Québec, \$1,700; celle de la Nouvelle-Ecosse, \$1,500; celle du Nouveau-Brunswick, \$1,300; celle de l'Île du Prince-Edouard, \$500; celle du Manitoba, \$750; et celle de la Colombie-Anglaise, \$500, ce qui fait un total de \$8,050. Les associations de tir locales, ou de bataillon sont au nombre d'environ 80 et reçoivent en moyenne \$75 chacune, faisant en tout \$6,000.

A propos des remarques de l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin), je ne crois pas pouvoir lui répondre d'une manière plus pratique, que vient de le faire l'honorable député (M. Denison). La grande difficulté dans cette question, c'est que l'association doit être sous le contrôle absolu du ministère de la milice. Autrement, tous les villages du Canada demanderaient des armes pour former des associations qui ne seraient pas sous le contrôle du ministère. Pour ma part, je serais bien disposé à prêter les carabines; mais avec la loi telle qu'elle est, je n'en ai pas le pouvoir.

L'acte concernant la milice ordonne que les armes ne soient mises qu'entre les mains d'un corps organisé, sous le contrôle absolu du ministère de la milice. Si nous devons prêter nos carabines à une association civile, toute autre association civile aurait le droit de demander et réclamer le même privilège. Je me suis fort intéressé aux associations dont a parlé l'honorable député. Je sais que leurs membres sont d'excellents tireurs, et qu'ils ont déployé beaucoup de zèle et d'énergie à former ces associations; mais, malheureusement, je suis lié par les règlements de mon ministère. Néanmoins, je suis prêt à examiner la question, et à voir s'il ne serait pas possible, en affiliant ces associations de tir à une association militaire, de trouver les moyens de leur fournir des armes. Je ne puis dire assez, combien j'aimerais à seconder les vues de l'honorable député sur ce sujet. Je crois que nous ne pouvons pas trop développer la pratique du tir dans ce pays, et tout ce qui pourra tendre à l'encourager, devra attirer l'attention du gouvernement.

M. CASEY : Je partage l'opinion de l'honorable ministre de la milice, et je crois qu'il lui sera possible d'organiser ces corps dans le Nord-Ouest, après que leur loyauté aura été garantie, ou, dans tous les cas, de leur accorder une somme comme associations de tir. Le tir à la carabine est aujourd'hui l'essence de la guerre. Un bon tireur peut accomplir des prodiges même sans discipline. Nous ne pouvons pas en douter, après ce que les Boërs ont accompli dans l'Afrique du sud contre les troupes anglaises. Ils n'avaient ni discipline ni instruction, mais ils abattaient les soldats anglais comme des épis de blé.

Il n'y a pas à douter qu'ils tirèrent très bien et qu'ils mirent en déroute l'élite de l'armée anglaise. La même chose est vraie, relativement à ces pauvres gens du Nord-Ouest, qui, étant mal armés, causèrent plus de dommages à nos troupes que leur nombre pouvait le faire supposer.

M. WATSON.

Loin de trouver à redire aux chiffres du ministre comme étant trop élevés, je suis porté à croire qu'ils ne le sont pas assez, parce que je crois que le tir à la carabine devrait être plus encouragé et plus répandu. Il ne devrait pas être restreint aux associations composées de volontaires, parce qu'un homme qui est bon tireur est très apte à marcher de l'avant quand l'occasion l'exige. J'espère que le ministre accordera des sommes suffisantes aux associations, et que l'année prochaine, il les publiera séparément, afin de ne pas nous obliger à demander ce renseignement dans cette chambre. Relativement aux fanfares, \$7,635 forment une somme considérable, en chiffres ronds; et tandis qu'on rend compte de \$2.50 dans d'autres parties des dépenses imprévues, on ne donne pas de détails au sujet de cette somme élevée. Ces sommes accordées aux fanfares et aux associations devraient être mises séparément.

M. BRIEN : Je ne puis partager les vues exprimées par l'honorable député d'York. Je ne vois pas pourquoi, si des associations de carabiniers doivent être encouragées, elles ne recevraient pas de l'aide, quelle que soit la partie du pays où elles existent. Je suppose qu'on désire les restreindre aux villes, mais nous avons le droit d'avoir des associations dans les districts ruraux. Il y en a une dans mon comté, dont le champ de tir a coûté environ \$250, et jusqu'à ce jour, elle n'a rien reçu du gouvernement. Je crois que cela est injuste. C'est un exercice qui doit certainement être encouragé. Si les volontaires ne savent pas tirer, ils ne peuvent pas être bien utiles à autre chose. J'aimerais à voir ces associations encouragées et aidées. Je crois qu'il serait très avantageux que les bataillons fussent exercés tous les ans.

Relativement à la question soulevée par l'honorable député de Saint-Jean, celui qui a fait le rapport au sujet des maladies qui sévissaient, ne savait assurément pas ce qu'il disait, car les soldats ne sont pas assez longtemps au camp pour propager la fièvre typhoïde. Il a dû se tromper. Quant à l'efficacité des bataillons ruraux, je puis dire que le 21^e bataillon, du comté d'Essex, ne le cède en rien à aucun autre dans le Canada. Le colonel mérite des louanges pour le soin qu'il a pris de ce corps, et il fait tout en son pouvoir pour augmenter la prospérité du bataillon, et il en est fier. Ses officiers sont habiles, de même que les soldats, et le comté est fier de posséder ce bataillon. J'espère qu'ils seront aidés relativement à leur champ de tir. Je crois qu'ils ont fait une demande au ministère à cette fin, et il n'est que juste qu'ils réussissent.

M. WATSON : Je crois qu'il est de la plus grande importance que le ministre trouve le moyen de faire reconnaître les associations de tir dans les districts ruraux. Je crois qu'on devrait leur donner des carabines, en exigeant la garantie qu'elles en prendront soin, et elles devraient recevoir les munitions au plus bas prix possible. Relativement aux observations faites par mon honorable ami, qui est à côté de moi, au sujet de loyauté, je ne crois pas son conseil nécessaire. En ce qui se rapporte à la population du Manitoba, je puis garantir sa loyauté, et je ne doute pas que le député d'Assiniboia-ouest puisse répondre de la loyauté de la population de cette partie du pays, bien qu'il ne soit pas toujours d'accord avec le commissaire de Regina.

Relativement aux associations de tir et aux exercices de camp, le ministre a des bataillons dans la